



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

**Modification du mode de scrutin pour les élections sénatoriales -
MOTION**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Modification du mode de scrutin pour les élections sénatoriales - MOTION

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le mode d'élection des Sénateurs est reconnu par tous comme très inégalitaire . Il tient trop peu compte de l'importance de la population.

Pour cette raison, le Conseil Municipal de la Ville de Niort demande au Gouvernement de modifier dans un sens plus juste le mode de scrutin Sénatorial.

Il propose que le nombre des délégués des Conseils Municipaux soit proportionnel au nombre d'habitants.

Il souhaite ainsi que chaque Commune puisse élire un délégué par tranche de 500 habitants.

Il demande la prise en compte de la population dans la détermination du nombre des Sénateurs dans chaque département.

Il demande enfin l'instauration de la représentation proportionnelle à partir du seuil de trois Sénateurs dans un département.

Cette réforme réduirait l'écart entre la représentativité du Sénat et l'expression du suffrage universel direct.

Elle assurerait une plus juste représentation des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)